

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 3 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 3 0 / 0 9 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7918

1 Intitulé du projet

Projet d'extension de la Zone d'Activités Economique "la Dugeonnière" sur la commune d'Angles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CC Vendée Grand Littoral

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 7 1 9 0 0 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Communauté de communes

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DE RUGY

Prénom(s)

Maxence (Président)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public	Projet soumis à examen au cas par cas : voiries publiques

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de la Zone d'Activités de la Dugeonnière. Cette 3ème tranche permettra l'accueil de nouvelles entreprises et doublera quasiment la capacité d'accueil de la zone.
La surface du projet s'élève à 4,3 ha et concerne la parcelle ZC n° 170.
Le terrain d'étude fait l'objet d'orientations d'aménagement (Voir OAP 11 inscrite au PLU).

Les 2 premières tranches d'une superficie d'environ 5 ha, réalisés préalablement à 2016, ne sont pas considérées comme relevant de la notion de projet.

Cependant, les impacts du projet de la tranche 3 devront prendre en considération les impacts induits par les tranches précédentes.

Le site du projet correspond à une parcelle de culture, en milieu ouvert. Aucune démolition n'est prévue dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de favoriser l'implantation d'entreprises artisanales.
La localisation du site, en continuité des tranches existantes, permet d'utiliser les axes de communication principaux avec notamment un accès facilité vers la D747 (axe la Roche sur Yon / la Tranche sur Mer).
L'accès au site se fait depuis une voirie centrale à créer ainsi que par une bretelle depuis la RD 747.

Ce projet bénéficiera également de la réalisation de tous les réseaux et équipements nécessaires à ces activités comme ceux disponibles sur les 2 premières tranches.

L'opération sera conçue en tenant compte des atouts mais aussi des éventuelles contraintes de ce paysage :

- La gestion économe de l'espace
- La qualité architecturale
- La qualité paysagère et la biodiversité
- La maîtrise de l'économie du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier prévisionnel pour ce projet prévoit l'obtention de l'ensemble des autorisations pour la début d'année 2025. Le commencement des travaux est prévu en février 2025 pour une durée de quelques mois (maximum 6 mois).

L'objectif est de commencer les terrassements avant le début de la période printanière afin d'éviter tout impact sur la faune locale (début des périodes de reproduction à partir de mars, selon condition météo).

Ils se dérouleront de la manière suivante :

- Décaissement de la terre végétale au droit des voiries,
- Mise en place du talus sur la limite Est
- Réalisation des réseaux primaires desservant les aménagements projetés,
- Terrassements généraux,
- Mise en place des ouvrages hydrauliques (bassin de rétention et noue),
- Réalisation de la voirie et des stationnements définitifs,
- Réalisation des aménagements paysagers.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site sera utilisé uniquement pour les activités économiques.

La circulation de PL et VL sera adaptée afin d'assurer la sécurité des usagers.

Les entreprises seront reliées aux différents réseaux mis en place sur le site, notamment les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales.

Les matériaux utilisés pour les voiries seront choisis de façon à pouvoir être triés et réutilisés pour d'autres projets d'aménagement. Ceux ne pouvant pas être réutilisés dans l'aménagement seront tout de même valorisés dans une filière de recyclage afin de limiter au maximum la production de déchets ultimes.

Les voiries seront incorporées au domaine public communal.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Permis d'Aménager
- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (rubriques 2.1.5.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristiques du projet	Valeurs
Périmètre de l'OAP	43 377 m ²
Périmètre du projet	40 259 m ²
Surface cessible	34 605 m ²
Surface espaces verts publics (dont ouvrages hydrauliques)	2 103 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : La Dugeonnière

Localité : Angles

Code postal : 8 5 7 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 6 ° 4 0 ' 8 8 " 4 Lat. : - 1 ° 3 8 ' 9 3 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 6 ° 4 0 ' 7 4 " 8 Lat. : - 1 ° 3 9 ' 0 0 " 6

Point de d'arrivée : Long. : 4 6 ° 4 1 ' 0 0 " 7 Lat. : - 1 ° 3 8 ' 8 5 " 2

Communes traversées :

Angles

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme d'Angles, zonage 1AUe

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF les plus proches : Type 1 : Marais intermédiaire d'Angles Longeville la Tranche (code MNHN 520013144) à 800 m au sud Type 2 : Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants (code MNHN 520016277) à 800 m au sud
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Angles n'est pas située en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche concerne les "Prairies calcaires du Fief-Bodin" (code FR3800602) situées à 3,4 km au nord-ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site du projet à environ 7 km du front de mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet et la commune sont intégrés au sein du PNR du marais Poitevin (code MNHN FR8000050)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La route départementale 747 est concernée par un plan de prévention du bruit dans l'environnement. La limite ouest du site du projet est située en bordure de ce plan. La majorité du site ne reste cependant pas concernée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le monument historique de l'Eglise Notre Dame des Anges, situé dans le bourg d'Angles à environ 1km à l'ouest du site du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site a fait l'objet d'un diagnostic réglementaire des zones humides par le bureau d'étude ATLAM le 10 janvier 2024, période favorable à l'identification de ces zones.</p> <p>Aucune zone humide n'a été mise en évidence</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la présence d'un PPRN ou d'un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la présence de site et sol pollué
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est intégré à la ZRE du Bassin du Lay
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la présence d'un périmètre de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est l'ensemble formé par les marais du Veillon de la Guittière, de la Vinière et les villages des hautes mer, des eaux, de la Guittière d'Ilaude et de la Vinière à environ 15 km au nord-ouest.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sites Natura 2000 à proximité (850 m au sud) sont les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZSC du marais Poitevin (code FR5200659) - ZPS du marais Poitevin (code FR5410100) <p>Le projet n'a pas de lien direct. Il n'est pas concerné par la présence de corridors ni d'habitats similaires. Le site n'est pas localisé en zone de marais.</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site le plus proche est celui de la pointe du Payré, des marais et du bois du Veillon à environ 15 km au nord-ouest.</p>

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la création d'environ 90 emplois. La consommation d'eau potable quotidienne est estimée à 4,5 m³ par jour.</p> <p>Le service d'eau potable sera utilisé sans que cela ne crée de perturbation sur le réseau actuel.</p>
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu de drainage ou d'action en sous-sol. Seuls des modifications superficielles des écoulements seront réalisées, impactant les eaux pluviales. Ces dernières seront interceptées par des noues puis dirigées vers un bassin de rétention et rejoindront, après régulation, le milieu récepteur comme à l'état initial.</p>
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un équilibre déblai/remblai sera réalisé afin d'éviter un excès ou un déficit de matériaux trop important.</p> <p>La terre végétale qui sera décapée au niveau de la voirie sera réutilisée pour la création d'un talus en limite Est du site, qui sera planté d'une haie basse.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un équilibre déblai/remblai sera réalisé afin d'éviter un excès ou un déficit de matériaux trop important.</p>

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'activité sera raccordée aux différents réseaux et équipements qui sont déjà présents sur les tranches précédentes de la zone d'activité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une expertise écologique a été menée par ATLAM les 10 janvier et 24 avril 2024 (passage hiver et printemps). Ces diagnostics ont mis en évidence l'absence d'espèces protégées sur le site, notamment pour l'avifaune de plaine Le site du projet étant actuellement cultivé, sans végétation arbustive ni arborée, il n'y a pas de destructions d'habitats particuliers. Il n'y a pas d'enjeux significatifs sur le site du projet et aucun impact sur les continuités écologiques. Le diagnostic est présent en annexe 8.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune espèce inscrite au FSD du site Natura 2000 n'a été observée lors des passages terrain sur le site du projet. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est également concerné. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impactera des parcelles agricoles intensément cultivées. Ces parcelles sont classées en zone 1AUe du PLU
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des risques technologiques. La commune d'Angles est dépourvue de PPRT sur son territoire. Les seuls risques technologiques sur la commune sont liés à des sites et sols pollués.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site du projet, les risques naturels concernent les séismes (risque modéré) et le retrait gonflement des argiles (risque modéré). Le site n'est pas concerné par des risques radons, mouvements de terrain ou inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités du site induiront du trafic de poids lourds qui assureront la livraison des matières premières, l'expédition des produits finis et des déchets. Un trafic de véhicules légers associé aux mouvements du personnel est aussi à prévoir. Le site sera doté d'espaces de stationnement pour ces véhicules et de voiries dédiées à la circulation de poids lourds. La circulation sera concentrée sur le RD 747 permettant d'accéder directement au site sans traverser des zones d'habitations.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le process et le trafic PL engendreront des émissions sonores. Ces émissions resteront relatives compte tenu de la présence de la zone d'activité déjà existante ainsi que la fréquentation importante de la
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	départementale 747
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations seront possibles lors de la phase travaux mais pas lors de la phase d'exploitation des bâtiments. Aucun tir de mine ne sera effectué.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur se limitera aux besoins associés à la sécurisation des accès et aux voiries en période de faible luminosité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets seront liés aux condensation des chauffages et les gaz d'échappement des véhicules. Il n'y aura pas de combustion de produit toxique ou nocif.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides seront liés aux eaux pluviales qui seront gérés par des noues et un bassin de rétention. Le projet est également soumis à dossier loi sur l'eau qui traite cette problématique
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet au milieu superficiel, après régulation, sera identique à la situation initiale.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents d'eaux usées sanitaires produites seront collectés via un réseau séparatif et dirigés vers la station d'épuration communale. Cette dernière est en capacité d'accueillir les effluents supplémentaires sans que cela n'engendre de désordre. Le site ne rejettéra pas d'eaux de process.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités présentes sur le site du projet produiront des déchets qui seront collectés par le service public de gestion des déchets (déchets domestiques, résidus alimentaires, emballages). Les activités ne seront pas sources de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement utilisé par un exploitant agricole qui réalise de grandes cultures. A terme, l'usage du sol sera modifié pour accueillir des entreprises. Cela vient en continuité de la zone d'activité existante. De plus, cet usage est compatible avec les documents d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'activité vient dans la continuité de la zone existante. Les tranches précédentes ont été réalisées avant 2017. La notion de projet n'inclut donc pas ces secteurs. Cependant, les nuisances sonores et de circulation seront cumulés, notamment sur l'axe de la RD 747.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic des zones humides (hiver) ainsi qu'un passage faune-flore (printemps) ont été réalisés. Ils ont permis de mettre en évidence l'absence d'enjeux environnementaux (absence de présence de zones humides et d'espèces patrimoniales sur le site). Le projet impactant une parcelle cultivée, aucun habitat d'intérêt communautaire ne sera détruit. De plus, cet habitat est très fortement présent aux alentours (parcelles cultivées dans les marais) permettant de fournir de nombreux habitats de report pour les espèces communes. Le projet ne nuira pas aux populations d'espèces locales.

La note de diagnostic environnementale est disponible en annexe 8

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de préserver au mieux la biodiversité et notamment la faune commune, les travaux généraux débuteront en février 2025 de façon à éviter tout impact sur la faune, notamment lors de la période de reproduction qui débutera généralement en mars. Les espèces protégées contactées sur les parcelles voisines bénéficieront des espaces verts (recul de 3m des limites) sur les lots, ainsi que de l'espace du bassin de rétention comme habitat d'alimentation et de reproduction. Une haie basse sur talus en limite Est sera aussi implantée afin d'offrir un écran visuel et d'opérer une transition esthétique.

Le projet intègre également des aménagements paysagers, dont des noues, un bassin de rétention, des espaces enherbés et des haies (haies multistries en bordure de RD747 et haie basse en limite Est) qui seront de nature à diversifier les habitats et favoriser l'accueil de la biodiversité. De plus, la gestion de ces espaces sera réalisée de façon extensive.

Des éléments paysagers pourront être mis en place sur les lots privatifs, sous respect des conditions du règlement (annexe 11) et de la présentation paysagère (annexe 12).

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement se situe en dehors de tout zonage de protection. Il n'aura pas d'impact sur la santé humaine et n'est pas concerné par un quelconque risque notable. Il n'engendre pas d'impact sur les espèces protégées ni sur les espèces du Formulaire Standard de Données du site Natura2 000.

Les nuisances seront restreintes et ne concerteront que la circulation et le bruit. Le projet étant dans la continuité de la zone d'activité existante, et n'interférant pas avec des zones résidentielles ou touristiques, les impacts du projet sont considérés comme négligeables et n'aggraveront pas la situation locale.

A ce titre, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 : Note d'accompagnement Faune flore <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Choix de la collectivité (réponse à la première demande de complément) <input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Réponse à la deuxième demande de complément <input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Règlement de la zone d'activité, issue du Permis d'Aménager <input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 : Présentation paysagère du projet (localisation des aménagements, choix des essences, conditions d'implantation...) <input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DE RUGY

Prénom Maxence

Qualité du signataire Président de la communauté de communes

À TALMONT SAINT HILAIRE

Fait le 3 0 / 0 9 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)

